



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2481

Demande de subventions de fonctionnement pour un montant de 12 847 euros à la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de l'appel à projets spectacle vivant lors de la saison 2016-2017 du Théâtre des Célestins.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2481 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 12 847 EUROS A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES, DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS SPECTACLE VIVANT LORS DE LA SAISON 2016-2017 DU THEATRE DES CELESTINS. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la saison artistique 2016-2017, les Célestins, Théâtre de Lyon ont fédéré différents lieux de spectacles régionaux afin de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des appels à projets spectacle vivant 2016-2017.

Les demandes de subventions ont été sollicitées autour des spectacles suivants :

- *Andorra*, d'après Max Frisch, adaptation et mise en scène Sarkis Tcheumlekdjian, du 28 septembre au 8 octobre 2016, Salle Célestine.

Andorra est un petit pays imaginaire qui attend avec angoisse l'invasion d'un peuple rival : les loups gris. Dans ce monde chimérique où les façades des maisons sont blanches comme neige subsiste la présence d'un réfugié, Andri. On raconte que le jeune homme aurait été enlevé des griffes du pays ennemi par le maître d'école. De cet acte héroïque, la population d'Andorra se gargarise, jusqu'au moment où la menace d'invasion se précise... A travers cette œuvre en douze tableaux, l'auteur interroge le processus même d'exclusion, à savoir cette attitude qui conduit une communauté à désigner des boucs émissaires pour en faire des victimes expiatoires en périodes agitées.

Ce spectacle est donné en partenariat avec la maison des arts du Léman de Thonon-les-Bains.

Subvention demandée : 4 341,40 €

- *La grenouille avait raison*, de James Thierrée, du 11 au 23 octobre 2016.

Déjà accueilli en mai 2016 aux Célestins, avec ce spectacle, James Thierrée réussit à surprendre le public une fois de plus, tout en renouant avec l'esprit de *la symphonie du hanneton* qui a fait son succès en 1998. Car James Thierrée n'a pas son pareil pour nous embarquer dans son monde imaginaire infusé de poésie. L'artiste avoue donner vie à des spectacles « pour ne pas avoir à expliquer ce qui remue à l'intérieur ».

Ce spectacle est donné en partenariat avec le théâtre de Privas, le théâtre de Villefranche-sur-Saône et la maison des arts du Léman de Thonon-les-Bains.

Subvention demandée : 8 505,60 €

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à demander une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 847 € à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets spectacle vivant 2016-2017.

2- Les recettes perçues seront imputées au budget annexe 03 de l'exercice 2016 comme suit : programme PROGARTCL – opération ACCPROG – nature 7472 – fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN